



Montreuil le 29/05/2024

GROUPE DE TRAVAIL

« CONCOURS »

DU 22 MAI 2024

LA DÉCLARATION LIMINAIRE

Dans nos propos liminaires du groupe de travail formation professionnelle du 18 avril dernier, nous écrivions : « les annonces du ministre de la Fonction publiques en matière de rémunération au mérite et de remise en cause des catégories A, B et C sont, elles aussi, des plus inquiétantes pour les personnels et devraient interpeller l'ENFiP sur les conséquences implicites concernant la formation initiale. »

Nous sommes tentés d'ajouter, aujourd'hui, que mettre en place un chantier de réforme des concours n'est peut-être plus d'actualité... Si le gouvernement arrive à ses fins, les modalités d'entrée dans la fonction publique risquent fortement d'être modifiées...

La circulaire Borne du 29 septembre 2023 n'est-elle pas déjà obsolète ? Nous attendons des réponses sur ce sujet qui est structurant pour la suite de nos travaux ?

Concernant l'ordre du jour, il nous paraît assez singulier que l'administration mette en place des solutions pour améliorer l'attractivité des concours de recrutements externes sans en chercher les raisons.

En effet, pour la CGT Finances Publiques, les causes sont multiples. Elles tiennent du dénigrement organisé, depuis de nombreuses années, du service public et des agents publics. Les analyses, à l'emporte-pièce, sont nombreuses. Les comparaisons, hasardeuses, des fonctionnaires et des salariés du public nous faisant passer pour des fainéants profiteurs et bon à rien sont légions et fusent de toutes parts : médias et politiques sont en première ligne !

Ce manque d'attractivité est dû aux pertes de pouvoirs d'achat que nous subissons depuis 10 ans (plus de 25 % en moyenne) et aux volumes de promotions en net recul qui pénalisent les déroulés de carrière : à diplômés équivalents, les salaires et perspectives de carrières sont meilleurs dans le secteur privé.

Nous pensons également que le manque d'intérêt peut venir de l'avenir très incertain que la DGFIP propose aux candidats.

Les réformes incessantes que nous subissons depuis plus de 10 ans (fusion DGI/CP, NRP avec leur lot de fermetures et de regroupements de services) et les suppressions massives d'emplois sont un frein au recrutement. Rejoindre la DGFIP est hautement anxiogène : comment trouver sa place, s'épanouir, se sentir bien dans son métier et se projeter dans sa vie professionnelle quand, dès les premières années d'exercice, on voit son service fermé, délocalisé, absorbé, son emploi supprimé. Nous posons la question ?

Concernant la volonté de réformer les concours et leurs épreuves, la CGT n'y est pas opposée par principe, mais réformer c'est améliorer un dispositif. Nous attendons de votre part des signes forts !

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr • 01.55.82.80.80
• Suivez-nous sur facebook ou twitter : T : @cgt.fmpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) F : @cgt_fmpub (CGT Finances Publiques)

En matière d'attractivité, nous partageons l'idée que les épreuves trop axées vers certaines matières et peuvent exclure notamment les profils littéraires... Nous souhaitons, comme vous le proposez dans la fiche, que les matières des épreuves des concours soient plus diverses et correspondent aux enseignements dispensés pour un niveau BAC pour les concours B et un niveau BAC+3 pour les concours A.

Bien entendu, pour la CGT Finances Publiques diversifier la nature des sujets ne passe pas par la simplification des épreuves. Nous sommes opposés à des épreuves se réduisant à des QCM.

A ce propos, vous proposez de remplacer les épreuves écrites par des QCM/QRC. Ce dispositif à comme toujours le mérite de simplifier et d'abaisser les coûts.

Si nous ne remettons pas en cause les QRC pour les candidats aux examens professionnels, pour des agents qui ont déjà fait leurs preuves à la DGFIP, ce type d'épreuve ne nous paraît pas pertinent pour le mode de recrutement externe.

Nous y voyons un frein à un recrutement qualitatif. Cette épreuve ne permet pas d'évaluer la qualité rédactionnelle des concourants, leur esprit d'analyse et ou/de synthèse et de réflexion en général.

Si nous le mettons en perspective avec votre volonté d'accorder le même coefficient à l'ensemble des épreuves écrites et orales, l'écrit ne sera finalement qu'un filtre et l'oral revêtira demain les caractéristiques d'un véritable entretien d'embauche.

C'est ce que vous indiquez dans la fiche en précisant « mettre d'avantage l'accent sur la personnalité et les motivations du candidats à rejoindre la DGFIP, plutôt que de se concentrer sur les compétences techniques ».

Pour la CGT Finances Publiques, le dispositif de recrutement doit être un juste équilibre entre les épreuves écrites et orales.

Par ailleurs, le recrutement sur un temps long entraînerait selon vous une déperdition du nombre de candidats. D'expérience, nous n'avons pas ce type de retour, mais nous voulons bien l'entendre. Pour autant, raccourcir le temps entre le passage du concours et l'arrivée à l'ENFiP ne doit pas conduire à simplifier le mode de recrutement et remettre en cause la qualité des candidats.

Et enfin, puisque nous sommes sur un GT « Concours » nous ne pouvons terminer nos propos sans revendiquer la création d'un concours spécifique destiné à recruter des inspecteurs de spécialité cadastre.

En résumé, la CGT Finances publiques est attachée à :

- ➔ **Un recrutement basé sur les concours, seul rempart possible contre l'arbitraire ;**
- ➔ **L'adéquation entre le programme du concours concerné et le niveau de diplôme requis ;**
- ➔ **Des concours externes qui maintiennent une épreuve de culture générale afin d'éviter des candidats pré-formatés sur un type particulier de profil.**



LE COMPTE-RENDU

La CGT finances Publiques était représentée par Laetitia Barrier (référente enfip), Pauline Pibouleau (jury de concours) et Sébastien Weber (secrétaire national en charge de la formation professionnelle/handicap)

La direction générale était représentée par Yannick Girault (directeur de l'enfip) et Lydia Daigremont (cheffe du bureau recrutement, formation, développement des compétences).

Compte rendu de la CGT Finances Publiques

👉 RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Dans un premier temps, nous avons travaillé la réflexion sur les concours externes généralistes qui représentent la majorité de recrutements. Dans un second temps, nous regarderons les concours internes.

Le concours reste la voie d'accès unique/principale/majoritaire et elle le demeurera encore durant quelque temps.

Durant la période 2023/2027, 20 000 agents sont/vont partir en retraites et la réforme des retraites a un effet sur les volumes de départs...

Concernant l'articulation entre les annonces du premier ministre et la réforme des concours, nous avons déjà travaillé sur ce sujet et nous ne savons pas de quoi demain sera fait!! sic !!

Il nous semble que sans renverser la table des évolutions, des simplifications peuvent être conduites. Il faut être attractifs pour les profils que nous recherchons.

On a souhaité conserver un certain équilibre entre les épreuves écrites qui font appel aux connaissances et un oral qui mobilise les savoirs être sans tomber dans un entretien d'embauche. Les candidats doivent démontrer leurs capacités à travailler en équipe.

Les épreuves simplifiées de types QCM/QRC, sont le reflet de la vie des services, puisque l'administration estime qu'on ne rédige plus à la DGFIP !

👉 CE QU'EN PENSE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

L'administration se garde bien de répondre sur les problèmes de fond en matière d'attractivité (cf. déclaration liminaire).

Au vu des éléments fournis, nous saluons positivement le caractère plus généraliste de l'épreuve numéro 1 et l'élargissement du panel de matières proposées aux concourants de l'épreuve numéro 2 qui pouvaient décourager à priori les inscriptions aux concours.

Nous sommes soulagés que cette épreuve demeure une épreuve écrite permettant de mesurer la qualité rédactionnelle des concourants, leur esprit d'analyse et ou/de synthèse et de réflexion en général. Si nous actons positivement la suppression du QCM de pré admissibilité du concours de contrôleur, nous déplorons l'introduction de QCM et QRC dans les épreuves d'admissibilité en lieu et place des épreuves écrites. Un des buts poursuivis est de réduire la durée des épreuves afin notamment de faire « tenir » l'épreuve d'admissibilité du concours de contrôleur sur une journée.

La CGT Finances Publiques a alerté sur la densité d'une journée de concours (notamment pour les candidats en situation de handicap) et elle a insisté pour que cette journée ne soit ni un lundi ni un vendredi pour permettre aux candidats de se rendre dans les centres d'examen.

La CGT Finances Publiques regrette la suppression de l'épreuve de langue qui pouvait être un plus pour les linguistes.

Enfin, nous condamnons le renforcement du poids de l'oral qui demain aura le même coefficient que l'ensemble des épreuves écrites, qui ne seront finalement plus qu'un filtre rendant l'épreuve orale prépondérante en matière de sélection.

CONCOURS GÉNÉRALISTE CONTRÔLEUR EXTERNE

	ÉPREUVES ACTUELLES			ÉPREUVES APRÈS RÉFORME		
	Type d'épreuve	Durée	Coefficient	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Pré-admissibilité	QCM - Connaissances générales - Français - Maths - Raisonnement logique	1h30	2	Suppression de l'épreuve de pré-admissibilité		
Admissibilité	Épreuve n° 1 Analyse de dossier Réponse à des questions à partir de documents à caractère économique et financier	3h	4	Épreuve n° 1 Analyse de dossier Réponse à des questions sur un sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière + Avis argumenté à formuler	3 h	4
	Épreuve n° 2 Écrit d'option au choix : - Maths - Comptabilité privée - Économie - Bases juridiques	3h	3	Épreuve n° 2 * Partie 1 : QCM - Connaissances générales (Histoire, géographie, institutions françaises et européennes, Culture numérique) - Français - Mathématiques - Raisonnement logique * Partie 2 : QRC option au choix : - Sciences économiques et sociales - comptabilité et analyse financière - Droit - Mathématiques - Histoire, géographie et géopolitique	2 h	2
	Épreuve n° 3 Langue- <i>Facultative</i> Traduction texte Anglais, allemand, Espagnol ou italien	1h30	1	Suppression de l'épreuve facultative de langue		
Admission	Oral Entretien jury Présentation de parcours + connaissances environnement Économique et financier	25 min (5 + 20)	6	Oral Entretien jury Présentation de parcours + Motivations à rejoindre la DGFIP DGFIP + Mises en situation (savoir-être)	25 min (5 + 20)	6



CONCOURS GÉNÉRALISTE INSPECTEUR EXTERNE

	ÉPREUVES ACTUELLES			ÉPREUVES APRÈS RÉFORME		
	Type d'épreuve	Durée	Coefficient	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
	Épreuve n° 1 Note de synthèse À partir de documents à caractère économique et financier	4 h	7	Épreuve n° 1 Note de synthèse Sur un sujet d'ordre général contemporain + Avis argumenté à formuler + le cas échéant une action à mettre en œuvre	4 h	5
Admissibilité	Épreuve n° 2 Écrit d'option au choix : - Droit constitutionnel et administratif - Institutions, droit et politiques communautaires - Droit civil et procédures civiles - Droit des affaires - Analyse économique - Économétrie et statistique - Mathématiques - Gestion comptable et financière - Finances et gestion publiques	3 h	5	Épreuve n° 2 * Partie 1 : QCM - Environnement administratif, économique et financier ; - Institutions politiques françaises et européennes ; - Culture numérique ; - Raisonnement logique - Anglais * Partie 2 : QRC option au choix : - Droit public - Droit privé - Finances publiques - Mathématiques, statistiques et probabilités - Comptabilité et analyse financière - Sciences politiques - Analyse économique - littérature - Histoire géographique	2h30	3
Admission	Épreuve n° 1 Oral Entretien jury Présentation de parcours et motivation + connaissances environnement Économique et financier	30 min (5 +25)	6	Épreuve n° 1 Oral Entretien jury Présentation de parcours + Motivations à rejoindre la DGFIP + Mises en situation (savoir-être)	35 min (5 +30)	8
	Épreuve n° 2 Oral d'option au choix	20 min	4	Suppression de l'oral d'option		
	Épreuve n° 3 Langue	1 h 30	1	Suppression de l'épreuve en tant que telle Insertion dans l'épreuve n°2 d'admissibilité		

